

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Du 16 mars 2017 - 18H30 à Ganges**

## **Présents :**

**AGONES** : BOURGET Emile.

**BRISSAC** : RODRIGUEZ Jean-Claude.

**CAZILHAC** : COMPAN Pierre, SERVIER-CANAC Magali, SERVIER Pierre.

**GANGES** : BERTRAND Marc, FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, OLLIER Hélène, RIGAUD Jacques, SANTNER Muriel.

**GORNIES** : MAURICE Nicole.

**LAROQUE** : CARRIERE Michel, CHANAL Pierre, RICOME Géralde.

**MONTOULIEU** : CHAFIOL Guilhem.

**MOULES ET BAUCELS** : GAUBIAC Jean-Pierre, JALABERT Bernard.

**ST BAUZILLE DE PUTOIS** : AUZEPY Lydia, GIRARD André, ISSERT Michel.

**ST JULIEN DE LA NEF** : FAIDHERBE Lucas.

**ST MARTIAL** : JUTTEAU Françoise.

**ST ROMAN DE CODIERES** : VILLARET Luc.

**SUMENE** : BOISSON Isabelle, LEPROVOST Richard, MORALI Jérôme.

## **Absents représentés :**

**GANGES** : CAUMON Bernard par FRATISSIER Michel

MAZAURIC Nathalie par OLLIER Hélène

VIGNAL Marinègne par FABRIER Gérard

VIVANCOS Bertrand par SANTNER Muriel

## **Absent :**

**SUMENE** : PALLIER Ghislain.

Monsieur le président ouvre la séance et procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Le compte rendu du 31 janvier fait l'objet d'une observation de la part de Mme Françoise Jutteau qui signale qu'elle a voté pour le contrat de ruralité.

Cette observation ayant été prise en compte, le Président met au vote le compte-rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose de rajouter à l'ordre du jour la question du transfert de la compétence PLUI. Proposition adoptée à l'unanimité.

## **Ordre du jour n°1 : Débat d'orientation budgétaire.**

Monsieur le Président expose au Conseil que la Communauté de Communes comportant plus de 3 500 habitants a l'obligation, conformément à l'article 2312-1 du code général des collectivités territoriales, de réaliser dans les deux mois précédents le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire.

Le vote du budget primitif 2017 aura lieu mi-avril.

### **► Budget général**

L'exécution du budget 2016 fait apparaître un excédent en section de fonctionnement (+ 378 989.80 €) et un excédent en section d'investissement (+ 130 004.84 €). Toutefois les résultats cumulés font ressortir un excédent tant au niveau de la section de fonctionnement (+ 1 130 489.80 €) que de la section d'investissement (+ 346 518.26 €). Les restes à réaliser en investissement sont de 1 282 500 € en dépenses et 701 150 € en recettes.

Comme en 2016, il sera proposé de conserver une partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement pour équilibrer le budget 2017, soit une somme d'environ 710 000 €.

#### **1 - Section de fonctionnement :**

- Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles pour 2017 seront stables sur les charges à caractère général (011), les reversements de fiscalité (014). Les autres charges de gestion courante (65) et les charges de personnels (012) seront en légère augmentation (entre 3 et 4 %). Cette augmentation s'explique par :

-de nouvelles dépenses telles que :

\*les charges liées à l'OPAH qui sont en section de fonctionnement tant pour le suivi-animation (011) que pour les subventions qui seront versées dans le cadre des travaux aux particuliers (65),

\* Les charges liées au financement des 3 écoles privées (65) qui sont fluctuantes d'une année sur l'autre.

\*le financement du fonctionnement de la micro-crèche à Saint Bauzille de Putois qui sera sur une année pleine (011 et 012)

\*le financement du fonctionnement du chargé de mission Natura 2000 et du Contrat Local Santé.

- une augmentation sensible des amortissements.

-des dépenses de personnel qui évoluent (+4%) essentiellement du fait du « glissement vieillesse et technicité » c'est-à-dire augmentation d'échelon, de grade..., mais également du fait de l'augmentation de la valeur du point, de la mise en place du PPCR (revalorisation de toutes les grilles indiciaires depuis 2016 jusqu'en 2019) ainsi que de l'augmentation des effectifs.

L'effectif de la Communauté de communes est en augmentation du fait de titularisations sur des postes permanents ne pouvant faire appel à des postes contractuels sur le long terme.

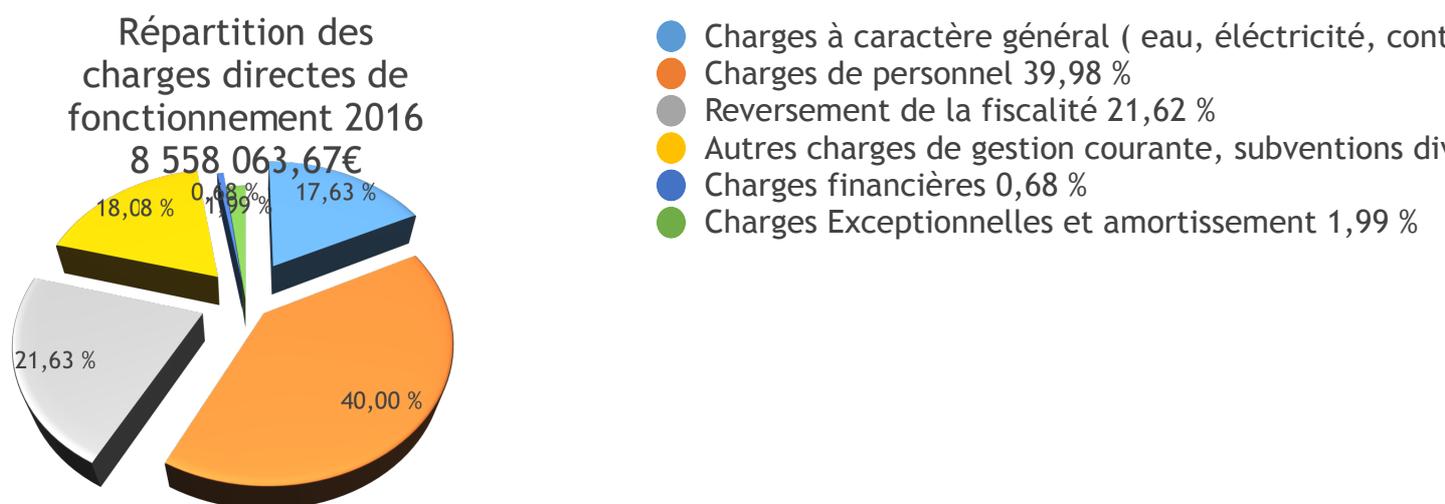
La collectivité a recours aux CAE et Contrat d'Avenir afin de limiter la masse salariale (remboursement d'une partie du salaire par l'Etat), et participe à l'effort de formation des jeunes en accueillant 2 apprentis.

Cette augmentation des dépenses ne doit pas pour autant masquer les économies faites sur certains postes tels que les combustibles, le carburant, les fournitures d'entretiens, l'ensemble des assurances, le passage en gestion directe de la déchèterie, les frais de télécommunications.

Il est à noter que sur l'année 2016 le coût de fonctionnement des services a globalement baissé, les efforts sont à poursuivre sur l'exercice 2017. Toutefois si l'on souhaite maintenir un même niveau de service certaines dépenses ne pourront pas être plus diminuées.

Des efforts sont toutefois encore à faire notamment au niveau des dépenses d'énergies, les contrats de maintenances et les dépenses d'entretiens des bâtiments et sur les fournitures d'équipements. De nouveaux appels d'offres vont être lancés sur plusieurs années afin de diminuer les coûts.

La structuration des dépenses de la communauté est la suivante :  
(chiffres de 2016)



Pour les années à venir, en plus des charges supplémentaires liées à l'OPAH, qui est programmée sur 5 ans, il faudra prévoir le financement des charges de fonctionnement de la micro-crèche

(année complète) et du centre de loisirs maternel de Saint Bauzille de Putois tout en tenant compte de la baisse annoncée des recettes.

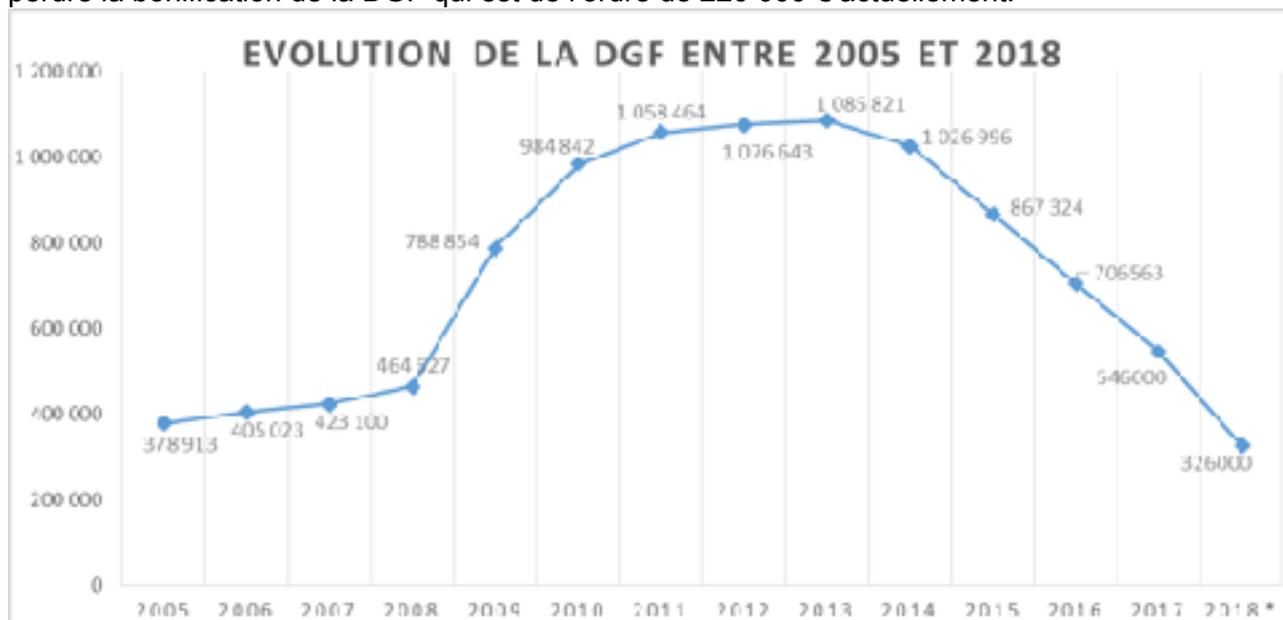
### ● Recettes de fonctionnement

#### - *Dotations de l'Etat :*

Le plan de programmation pluriannuelle des finances locales n'a pas été modifié et la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) suit son cours. La perte de dotation pour l'année 2017 n'a toujours pas été communiquée mais devrait être de l'ordre de 160 000 €.

De plus les critères pour être éligible à la DGF bonifiée en 2018 ont évolué et nécessiteraient de prendre de nouvelles compétences pour continuer à la percevoir.

Il convient donc d'envisager pour l'exercice 2018 soit d'exercer de nouvelles compétence soit de perdre la bonification de la DGF qui est de l'ordre de 220 000 € actuellement.



\*Montant en cas de perte de la DGF bonifiée

#### - *La fiscalité :*

Les taux de la fiscalité des ménages et des entreprises n'ont pas évolué depuis 2011.

Pour rappel les taux sont les suivants :

- > Taxe d'habitation : 15,82 %
- > Taxe foncière sur le bâti : 9,58 %
- > Taxe foncière sur le non bâti : 36,29 %
- > Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 30,19 %

La TEOM n'a pas augmenté depuis 2008 (14.6 %). Malgré les efforts sur le coût de fonctionnement du service de ramassage et de traitement des ordures ménagères ainsi que sur celui de la déchèterie il n'est pas envisageable de modifier ce taux à la baisse du fait des travaux de rénovation de la déchèterie qui sont prévus sur l'année 2017 (421 000 € HT).

En matière de fiscalité seules les bases sont revalorisées, pour 2017 le taux d'inflation retenu par les services de l'Etat est de 0.4 %.

Les produits de la fiscalité restent stables ou en légère augmentation du fait du dynamisme de nos bases et ce malgré la baisse de certaines compensations mais ce produit n'est plus assez important pour contribuer à couvrir les dépenses et il convient de générer une meilleure épargne de gestion (excédent courant / recettes réelles courantes), ratio qui s'est dégradé entre 2014 et 2016.

C'est pourquoi, il devra être envisagé une augmentation des taux de la fiscalité ménages (TH, TFB, TFNB) et de la CFE pour les entreprises entre 1 % et 2 % à minima. A l'heure de la préparation budgétaire nous sommes toujours dans l'attente des bases prévisionnelles qui doivent être communiquées aux alentours du 15 mars, toutefois les services fiscaux annoncent déjà du retard dans ces transmissions.

Depuis des années nous absorbons les baisses de recettes (DGF 2012 de 1 076 643 € passe en 2016 à 706 563 € et sûrement à 546 000 pour 2017, perte de 50 % depuis 5) et les hausse de charges (TAP, Centre de loisirs, micro crèche, actions envers le Tourisme, Natura 2000 et maintien des services aux écoles et à la jeunesse).

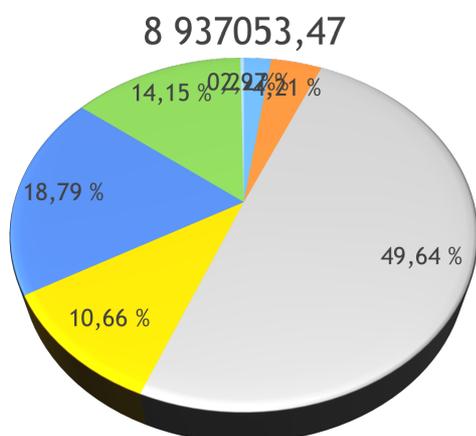
- Les autres concours financiers :

Ces recettes sont relativement stables dans leur ensemble. Il s'agit notamment des financements CAF (début du financement de la micro-crèche en 2017), des fonds FEADER pour Natura 2000, des dotations de péréquation, des subventions de fonctionnement de certains services tels que le théâtre, le PLAJH, etc...

La structuration des recettes de la communauté est la suivante :  
(chiffres de 2016)

- Atténuations de charges, Remboursements assuranc
- Produits des services, Redevance camping, Vent
- Contributions directes ( TH, TFB, TFNB, CVAE, TAS
- \*\*\*\*\*Prélèvement FNGIR sur les contribu
- TEOM 20,82%
- DGF, Subventions départements et Région, Particip
- Autres recettes ,pdt execeptionnels, amort subver

Repartiton des recettes de fonctionnement 2016

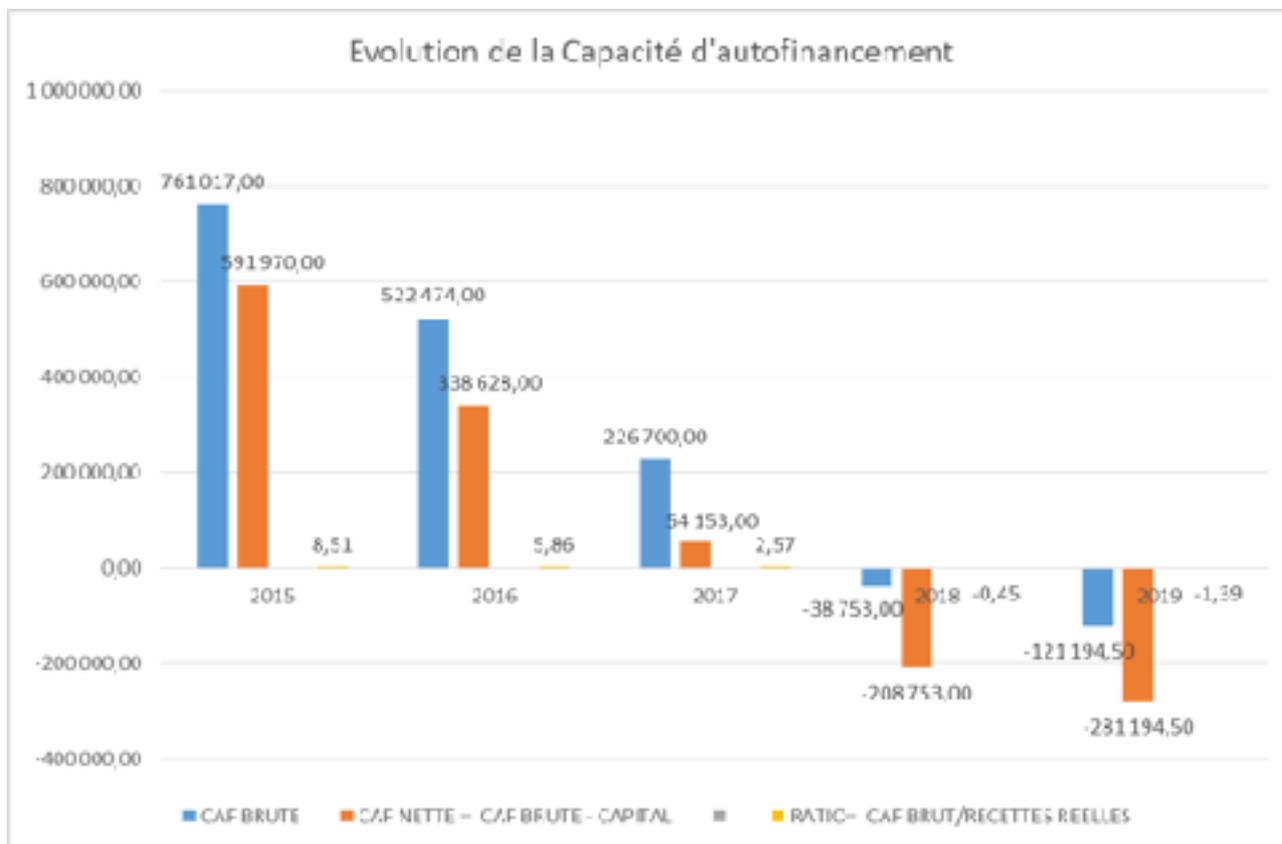


Comme cela a été développé dans les paragraphes précédents, la baisse du coût de fonctionnement des services est absorbée par l'accroissement des nouvelles charges liées à la mise en place de nouveaux services ce qui toutefois permet de conserver un niveau de charges à peu près constant par rapport à 2016. Par contre on note une diminution constante des recettes de fonctionnement.

Cet état de fait nous interroge sur notre capacité d'autofinancement et sur son évolution dans les années à venir.

Pour l'ensemble des collectivités elle devrait se situer entre 10 et 12 %, or le graphique si dessous montre bien une diminution régulière de la CAF ce qui signifie que pour couvrir nos charges il faut utiliser l'excédent cumulé.

Il est à noter que le niveau cité (10-12%) dépend fortement des compétences exercées par les communautés de communes.



Il est donc nécessaire de maintenir l'effort sur la réduction des charges de fonctionnement tout en optimisant les recettes de fonctionnement.

Pour augmenter les recettes de fonctionnement, 3 pistes peuvent être envisagées :

- une augmentation des taux de la fiscalité locale
- un travail sur les bases de l'imposition ce qui permettrait d'augmenter le produit fiscal sans augmenter la pression fiscale de par un étalement plus juste de l'impôt.
- une révision de la politique tarifaire des services de la communauté de communes.

## **2 - Section d'investissement :**

La grande partie des dépenses a été pour 2016, la réalisation de la micro-crèche à St Bauzille de Putois pour 320 918.42 €, la fin de rénovation du bâtiment de l'ex DDE pour accueillir le siège de la communauté de communes et l'Office de tourisme à hauteur de 189 130.17 €.

Les autres principales dépenses ont été du matériel scolaire et informatique pour 37 531.57 € €, l'amélioration des bâtiments et du patrimoine communautaire pour 42 514.11 €.

L'acquisition de matériel pour les services techniques à hauteur 13 696.40 € et la rénovation des meuses à Cazilhac pour 2533.50 €

Enfin le remboursement de la dette est en diminution du fait de l'extinction d'ancien emprunt (origine 2001 pour financer les divers programmes d'investissements) et la non contraction de nouveaux prêts.

L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 1 835 671.64 € (ratio de remboursement 3.43 ans) pour 2017 (172 547.27 € pour le capital des emprunts et 43 633.21 d'intérêts). La collectivité a gagné 5 années de remboursement sur l'emprunt de l'extension de l'école de Cazilhac et Brissac qui se terminera en 2030 au lieu de 2035 (origine 2005). Une révision de l'ensemble des emprunts est envisagée pour 2017.

Pour l'exercice 2017 les recettes d'investissements sont composées de l'excédent d'investissement 2016 pour 346 528 €, de l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 à hauteur de 440 000 € (chiffre à définir au moment du vote du budget primitif), de l'autofinancement prévisionnel dégagé sur le fonctionnement de 2017 d'un montant de 432 151 €, des subventions de l'Etat (DETR) ainsi que des conseils départementaux de l'Hérault et Gard, du Conseil Régional, de la CAF...

Le contrat de ruralité qui sera signé le 13 mars 2017 par le Préfet de l'Hérault et les Présidents des communautés de communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises permet de solliciter des fonds spécifiques que sont le Fonds de Solidarité à l'Investissement Local (FSIL) et la DETR pour des projets qui ne seraient pas éligibles à ce dispositif de par le droit commun.

La communauté de communes devra emprunter pour financer une partie des investissements qui seront fait en 2017 afin de préserver son autofinancement au regard des prévisions évoquées plus haut.

#### Les Projets 2017 :

-La collectivité envisage de poursuivre ses investissements dans le domaine des services publics aux usagers avec la réhabilitation de la déchèterie et l'acquisition de point d'apport volontaire pour le verre.

- Dans le domaine de la petite enfance avec la fin la micro-crèche et l'extension de l'école sur St Bauzille de Putois, l'étude pour la rénovation de l'étage de l'école de Sumène , de l'aménagement d'un plateau sportif à l'école de Brissac, la mise en place de visiophone dans toutes les écoles ainsi que des travaux d'aménagement de l'extérieur du centre de loisirs de St Julien de la Nef.

-L'accessibilité handicapé sera phasée sur 3 ans et des investissements sur l'ensemble des bâtiments intercommunaux (Ecoles, ALSH, Multi accueil) seront réalisés avec les travaux de deux années sur 2017.

-Une étude pour la ZAE du Frigoulet sera lancée.

- Des travaux sur le site de St Etienne d'Issessac avec des aménagements divers, d'un un plan global de circulation ainsi qu'une étude sur la possibilité de création une Via Ferrata sur Laroque.

- La mise en place d'un plan global de circulation sur les modes doux de transport à l'échelle de la communauté de Communes.

- L'acquisition de matériels pour les services techniques et du matériel Scénique pour le Théâtre Albarède.

Les projets pour 2017 sont nombreux et devront bénéficier des concours des divers partenaires institutionnels afin qu'ils puissent être réalisés sans trop de difficultés (Contrat de ruralité, DETR, FSIL, FEADER, Conseil Départementaux et Conseil Régional).

#### ► **Budget annexe OPTVA**

Les résultats cumulés de l'exercice 2016 sont les suivants :

-excédent de fonctionnement : 23 046.40 €

-déficit d'investissement cumulé 31 907.81 €. RAR en recettes 30 000 € d'emprunt et 2 250 € en dépenses

Les dépenses et recettes sont affectées sur la maison des entreprises, le cinéma et les ateliers relais. Elles sont composées des fluides sur ces bâtiments, des taxes foncières 17 000 € sur les ateliers relais et de la subvention de maintien de service public pour le cinéma à hauteur de 15 000 €.

Les recettes sont composées des loyers et charges sur les ateliers relais et la maison des entreprises pour 70 000 €

Des dépenses en investissement sur 2017 sont à prévoir avec la suite des travaux de mise en conformité du cinéma et l'extension de la maison des entreprises pour 73 000 €. Pour financer ces dépenses un emprunt pourra être fait et les demandes DETR et FSIL ont été faites et la région sera sollicitée pour les travaux du Cinéma.

#### ► **Budget annexe ZAE les Broues**

Les résultats cumulés de l'exercice 2016 sont les suivants :

-excédent de fonctionnement 1 944.47 €

-déficit d'investissement 541 248.69 €

Le budget annexe de l'extension de la ZAE les Broues présente toujours un déficit dans l'attente de la vente des parcelles viabilisées.

A titre d'information sur les 15 lots à commercialiser, 3 ont été vendus, 5 sont sous compromis de vente, 2 font l'objet de discussion et 1 accueille le garage intercommunal.

Après la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire une discussion s'ouvre entre les membres du conseil.

Monsieur le Président fait remarquer que la situation financière n'est pas critique mais qu'il faut être conscient que l'on est à un virage. Il rappelle également que les taux d'imposition n'ont pas bougé depuis 2011.

Monsieur Rodriguez : regrette la situation de difficulté dans laquelle se trouvent les collectivités et signale que sa commune n'a plus les moyens d'investir et qu'il leur faut donc réfléchir sur une augmentation des impôts locaux alors que les taux n'ont pas bougé depuis 2008 sur sa commune. Il souligne que la population est de plus en plus demandeuse de services.

Monsieur Issert : il est favorable à une révision de la politique tarifaire de la communauté car il est logique de faire payer ceux qui utilisent les services. De plus l'Etat a imposé des charges aux collectivités il est donc normal de faire payer les services dont nous ne sommes pas à l'initiative. C'est à envisager sérieusement.

Madame Boisson : fait remarquer que des logements sont aménagés et que de ce fait on peut s'attendre à une augmentation des bases de la fiscalité locale.

Monsieur Compan : il faut peut-être trouver un juste milieu entre une augmentation des impôts et faire payer les services tels que les TAP.

Monsieur Chafiol : on peut appliquer à la communauté ce qui est demandé à l'office de tourisme c'est-à-dire faire pareil avec moins.

Monsieur Fratissier : il pense que les TAP sont voués à disparaître ce n'est donc pas la peine de faire des calculs pour que ce soit supprimé l'année prochaine. Il remarque qu'en n'intégrant pas de nouvelles compétences, il va bien falloir compenser la perte de la bonification de la DGF soit environ 220 000 €. Il souligne qu'il faut tenir compte de l'augmentation du nombre d'entreprises sur le territoire dans le dynamisme des bases et que les communes doivent être vigilantes sur leurs bases (travaux sur immeubles existants...).

Monsieur Leprovost : il convient de faire un travail sur les 3 pistes envisagées. Il en profite pour signaler le fort mécontentement des hébergeurs suite au changement de calcul de la taxe de séjour.

Le conseil de communauté adopte à l'unanimité le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour l'exercice 2017 tel que présenté ci-dessus.

## **Ordre du jour n°2 : Aménagement extérieur de l'ALSH de St Julien de la Nef**

Monsieur le Président rappelle qu'il avait été inscrit au budget 2016 la création d'une aire de jeux au centre de Loisirs de Saint Julien de Nef.

Le centre de Loisirs de St Julien de la Nef dispose d'un grand espace extérieur mais il y a peu d'aménagement pour les enfants.

Il s'agit donc de valoriser le site par la création d'un espace ludique et éducatif en installant différents modules de jeux pour les enfants de 3 à 12 ans.

Le projet prévoit des aménagements extérieurs avec des travaux de terrassements, des sols souples et un petit plateau sportif.

Ensuite il conviendra de l'équiper en matériel avec des structures adaptées : tables de ping-pong, buts multi sport, paires ballons, tables de piques niques et bacs à sables.

Le projet est estimé à 43 355,50 € HT, Monsieur le Président propose de le financer comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL HT
-------------------------------------

CAF de l'Hérault	30%	13 006,65 €
Région Occitanie	20%	8 671,10 €
Département de l'Hérault	20%	8 671,10 €
Autofinancement CCCGS	30%	13 006,65 €
TOTAL		<b>43 355,50 €</b>

Dans le cadre du projet de création d'une aire de jeux au centre de Loisirs de Saint Julien de Nef et conformément au plan de financement qui a été présenté, il convient d'autoriser le Président à solliciter une aide financière la plus importante possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, de la Région Occitanie ainsi qu'au Département de l'Hérault afin de mener à bien cette opération d'investissement.

Après discussion, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

-d'annuler la délibération n° 2017-01-31/05 dans laquelle figurait un montant de travaux erroné.

-de solliciter une aide financière la plus importante possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault, de la Région Occitanie ainsi que du Département de l'Hérault.

**Ordre du jour n° 3 : Demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre du FSIL 2017**

Monsieur le Président indique au conseil que dans le cadre du contrat de ruralité, il convient de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de l'Etat au titre du FSIL 2017 afin de mener à bien les programmes d'investissement suivants :

> La mise en conformité de la déchèterie :

Montant des travaux : 420 800 € HT

Subvention ADEME (notifiée) : 122 042 €

Subvention DETR (demandée) : 122 042 €

Subvention FSIL (à demander) : 84 160 €

> L'extension de la maison des entreprises (MLI)

Montant des travaux : 76 979 € HT

Subvention DETR (demandée) : 46 187 €

Subvention FSIL (à demander) : 15 395 €

> L'accès au réseau internet école de Saint Bauzille de Putois

Montant des travaux : 24 000 € HT

Subvention DETR (demandée) : 12 000 €

Subvention FSIL (à demander) : 7 200 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à solliciter auprès de l'Etat, au titre du FSIL 2017, une subvention pour financer ces investissements.

**Ordre du jour n°4 : Candidature à l'appel à projet « Plans de Paysage 2017 » des Gorges de l'Hérault et ses plaines Causses environnants portée par les Communautés de Communes Vallée de l'Hérault, Grand-Pic-Saint-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises**

Le Président indique qu'il s'agit de répondre à un appel à projet national lancé le 25 novembre 2016 par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

L'objectif principal du Plan de paysage est l'amélioration de la qualité paysagère des Plainnes et des Causses qui ceinturent les Gorges de l'Hérault, afin d'atteindre un équilibre territorial entre le cœur du territoire protégé et ses espaces périphériques, à la fois portes d'entrée, bassins de vie en développement et leurs paysages du quotidien.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle de gouvernance pour la gestion du site classé des Gorges de l'Hérault et ses abords, les Communautés de Communes Vallée de l'Hérault, du Grand Pic Saint-Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises, désirent s'engager dans la préservation des paysages des « Gorges de l'Hérault et des plaines et causses environnants » sur un périmètre près de trois fois plus grand que celui du Grand Site. Leur participation à l'appel à projet du « plan

de paysage 2017 » apparaît donc incontournable. Le périmètre de projet couvre les Unités paysagères des « Gorges de l'Hérault, vallée de la Buèges », de la « Plaine de Ganges », de la « Plaine de St-Martin-de-Londres », de la « Plaine viticole de l'Hérault autour de Gignac » et des « Bois et garrigues au Sud du Pic Saint-Loup » définies dans l'Atlas des Paysages de l'Hérault.

L'appel à projets « Plan de paysage » organisé tous les deux ans par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, a été lancé pour 2017. Les lauréats de l'appel à projet bénéficieront d'une aide financière forfaitaire de 30 000 €. Ils profiteront également d'un appui technique dans le cadre du club national Plans de paysages mis en place par le ministère.

Si la candidature était retenue, il est proposé que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault soit coordinatrice dans l'élaboration du plan.

Si elle est retenue, cette candidature constituera un moyen efficient et partenarial de qualifier durablement le territoire des Gorges de l'Hérault et des plaines et causses environnants.

Pour ce faire, il est envisagé de faire appel à un prestataire, pour mettre en place ce plan de paysage avec une expertise à la fois en paysage et en animation de projet et concertation pour coordonner le travail des acteurs concernés et les accompagner dans l'élaboration d'un plan de paysage partagé.

Au-delà des 30 000€ de subvention du Ministère de l'Ecologie, si la candidature était retenue, cette action peut également mobiliser des subventions. L'autofinancement devra alors être réparti entre les 3 intercommunalités concernées dans le cadre d'une convention spécifique à élaborer.

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEUR S	MONTANT (TTC)	TAUX
Animation et suivi de la démarche, ingénierie interne (CCVH + CCGPSL + CCCGS)	22 500,00 €	28%	Etat (Appel à Projet Plan de paysage 2017)	30 000,00 €	37,50%
Elaboration du Plan de paysage : - Etat des lieux et diagnostic ; - Définition d'objectifs de qualité paysagère, - Définition d'un programme d'action.	55 000,00 €	69%	Conseil Départemental	20 000,00 €	25,00%
Support de communication et concertation	2 500,00 €	3%	PART FINANCEUR S	50 000,00 €	62,50%
			PART CCVH, CCGPSL, CCCGS	30 000,00 €	37,50%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>80 000,00 €</b>	<b>100,00 %</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à répondre à l'Appel à projet « Plan de Paysages 2017 » en partenariat avec les avec les communautés de communes du Grand Pic Saint Loup et Vallée de l'Hérault et à signer tous documents s'y référants.

#### **Ordre du jour n°5 : Ingénierie de l'OPAH, demande de subvention au Conseil Départemental de l'Hérault et à l'ANAH**

Monsieur le Président indique au conseil qu'il convient de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'ANAH pour aider au financement du suivi-animation de l'OPAH pour l'année 2017.

Les coûts de l'ingénierie sont les suivants :

Tranche ferme :      Part fixe :      98 600 € HT sur 3 ans soit 32 866 € HT par an  
                                  Part variable : 64 728 € HT sur 3 ans soit 21 576 € HT par an

Tranche conditionnelle :      Part fixe :      65 370 € HT sur 2 ans soit 32 685 € HT par an  
    Part variable : 44 152 € HT sur 2 ans soit 22 076 € HT par an

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil autorise le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental de l'Hérault et de l'ANAH une subvention pour l'ingénierie de l'OPAH pour l'année 2017.

#### **Ordre du jour n°6 : OPAH, attribution de subventions aux particuliers dans le cadre de la convention.**

Monsieur le Président rappelle que l'OPAH a démarré depuis le début du mois d'octobre 2016 et que des dossiers ont déjà pu être déposés et instruits par les services du département pour le compte de l'ANAH.

Une fois les dossiers acceptés, la communauté doit se prononcer sur les subventions à verser aux particuliers selon le taux de subvention mentionné dans la convention de l'OPAH.

Les subventions accordées par la communauté ne seront versées aux particuliers qu'après travaux et attestation de conformité délivrée par l'opérateur de l'OPAH, comme cela se fait pour les fonds de l'ANAH.

Au moment du versement, la subvention peut être moindre si la totalité des travaux n'a pas été effectuée. En cas de surcoût des travaux, une nouvelle demande de subvention complémentaire devra être déposée.

A ce jour 5 dossiers ont été notifiés et propose d'attribuer les subventions suivantes :

Dossier accepté	Type de travaux	Commune	Montant de travaux éligible	Subvention Communauté de Communes ( 5%)
Mme Povreau	Autonomie	Gornières	3 916 €	195.80 €
Mr Vignal	Autonomie	Cazilhac	4 641 €	232.05 €
Mr Rozier	Energie	Laroque	5 852 €	292.60 €
Mr Padey	Energie	Ganges	13 262 €	1 326 €
Mme Combes	Autonomie	Cazilhac	4 777 €	238.85 €

Après délibération et à l'unanimité le conseil décide d'attribuer les subventions telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

### **Ordre du jour n° 7 : Marché de travaux pour la micro-crèche : avenant n°2 au marché**

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de Communauté qu'à l'occasion des travaux de rénovation du bâtiment qui accueille la micro-crèche à Saint Bauzille de Putois, des modifications ont été demandées aux entreprises.

Il rappelle que le marché de travaux initial attribué au Groupement des Hauts Cantons était d'un montant de 269 336 € HT. Les modifications représentent la somme de 2 983,29 € soit +1,10 % du marché.

#### **La décomposition par lot est la suivante :**

Lot n°1 Terrassement-VRD	+ 2 274,95 € HT
Lot n°3 Menuiserie extérieure	+ 646,80 € HT
Lot n°9 Plomberie sanitaire	+ 580,00 € HT
Lot n°6 Revêtement souple	- 361,00 € HT
Lot n°4 Menuiserie intérieure	- 157,46 € HT

Monsieur le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser Monsieur Issert Michel, Vice-Président désigné comme signataire au nom de la communauté de communes lors de la passation du marché, à signer l'avenant de 2 983,29 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil autorise Monsieur Issert à signer l'avenant tel que présenté pour un montant de 2 983,29 € HT.

### **Ordre du jour n°8 : ZAE les Broues : Modification du prix du foncier.**

Le Président informe le Conseil Communautaire que Monsieur Eric JARRIN gérant de la société Carrosserie les Dominicaines, situé à Ganges, nous a fait part de son intention d'acquérir le lot n°3b soit 1 002 m<sup>2</sup>. La position géographique du lot, situé en extrémité de zone, et de sa forme ne permet pas une optimisation de la surface maximale autorisée de 401m<sup>2</sup>. En effet, sur la longueur la plus importante du lot, un recul de 15m est nécessaire quant à la limite parcellaire.

Au vu de ces éléments, de l'avis de France Domaine (dossier n°2013-111V0558), et de l'avis favorable de la commission développement économique, le Président propose de fixer le prix d'acquisition du lot n°3b à 35€ HT / m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil de communauté fixe le prix de vente du lot n°3b à 35 € HT / m<sup>2</sup>.

### **Ordre du jour n°9 : Attributions et versements de subventions aux associations au titre des actions jeunesse 2017.**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté les projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre des actions jeunesse 2017 « 1<sup>er</sup> appel à projet ». Ils ont été présentés et examinés par la Commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse » le 07 mars 2017, les membres de la Commission proposent de soutenir les projets comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

Il est également demandé de procéder aux versements des subventions selon les modalités suivantes :

- Versement d'un premier acompte égal à 70 % de la subvention après délibération
- Le solde après achèvement de l'opération, sur présentation pour chaque action : d'un compte-rendu d'activité, d'un bilan financier détaillé.

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant de la subvention	1 <sup>er</sup> versement, acompte de 70%	2 <sup>e</sup> versement, solde 30%
1	Mission Locale Garrigue et Cévennes	Ne me donne pas je bosse	<b>1 200€</b>	840€	360€
2		Prévention routière	<b>800€</b>	560€	240€
3	Teuf-Teuf	Fête ce qu'il te plait ! « Veillées festives populaires »	<b>1 700€</b>	1190€	510€
4	CS l'Agantic	Festival théâtre jeunesse	<b>1 000€</b>	700€	300€
5		Séjours ados	<b>1 000€</b>	700€	300€
6	Eurék'Art	Notre empreinte	<b>1 500€</b>	1050€	450€
7	Désidérata	Vidéo forum	<b>1 700€</b>	1190€	510€
8	Circum Image	L'espace public	<b>500€</b>	350€	150€
9	OMS de Ganges	1 Journée 5 ballons	<b>1 200€</b>	840€	360€
10	Radio Escapades	Web radio	<b>800€</b>	560€	240€
11	Exhale	Les Romanesques	<b>1 500€</b>	1050€	450€

<b>Total du montant des subventions</b>	<b>12 900€</b>	9030€	3 870€
---	----------------	-------	--------

Suite à cette présentation Monsieur Rodriguez regrette que le dossier « 24h de la nature » n'ait pas été présenté à la commission enfance jeunesse.

Monsieur le Président répond que ce dossier a été présenté à la commission développement économique, que c'est un projet qui émane d'une association et qu'à l'unanimité cette commission a redit que la communauté ne finance pas des associations qu'elles soient du territoire ou d'ailleurs.

Madame Boisson précise que cette action aurait peut-être dû être présentée dans le cadre du PLAJH.

Monsieur le Président lui répond qu'elle était présente à cette commission et qu'elle n'a émis aucune observation.

Monsieur Morali précise qu'ils ont eu l'impression que c'était une représaille.

Monsieur le Président lui répond que c'est de l'opposition stérile.

Madame Boisson et Monsieur Chafiol font valoir qu'il ne s'agit pas d'opposition mais qu'ils posent des questions sur ce qu'ils n'ont pas compris.

Monsieur Issert informe l'assemblée qu'il a une autre réunion, qu'il doit quitter la séance et qu'il donne procuration au Président pour voter en son nom sur les deux ordres de jour restant.

Après délibération le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le choix des associations subventionnées suivant le tableau ci-dessus
- **D'autoriser** le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus

### **Ordre du jour n°10 : Non transfert de la compétence PLUI**

Monsieur le Président indique aux membres du conseil de communauté que 7 communes (Agonès, Brissac, Cazilhac, Ganges, Laroque, Saint Bauzille de Putois et Sumène) l'ont informé que leurs conseils municipaux se sont prononcés contre le transfert de la compétence PLUI à la communauté de communes.

Ces 7 communes représentant plus de 25 % des communes et plus de 20 % de la population de la communauté de communes, il n'y aura pas de transfert de plein droit de la compétence en matière de PLUI à la communauté de communes.

L'ensemble du conseil prend note que la majorité des communes s'oppose à un transfert de la compétence PLUI.